



KINNEAR'S MILLS

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALCHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 6 février 2023, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0 ;

Sont présents(es), les conseillers(ères):

Siège no 1, M. Robert Sanfaçon
Siège no 2, M. Roger Gosselin
Siège no 3, Mme Joanne Labranche
Siège no 4, Mme Marisol Brochu
Siège no 5, M. James Allan

Est absent le conseiller suivant:

Siège no 6, M. Carl Dubois

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Marquis Bédard.

Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2023-02-025 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption de procès-verbaux

5. Administration générale et trésorerie

5.1 Adoption des comptes du mois

5.2 Offre de services 2023 - Centre d'archives de la Région de Thetford

5.3 Autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail de Mme Claudette Perreault

5.4 Journal sans papier

5.5 Entente intermunicipale sur l'utilisation d'un réseau d'Écocentre sur le territoire de la MRC des Appalaches

5.6 Casiers intelligents - Réseau des bibliothèques publiques de Thetford

5.7 Proposition municipalité de Coleraine

5.8 Déclaration de compétence de la MRC en matière de transport

5.9 Renouvellement de l'assurance dommages pour 2023-2024

5.10 Versement des subventions et autorisation des dépenses aux divers comités

5.11 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

5.12 Désigner la directrice générale à titre de personne responsable de l'accès à l'information

5.13 Vérification de l'isolation à la salle municipale

6. Hygiène du milieu - recyclage

6.1 Offre de service - Sanitaire Fortier

8. Travaux publics

8.1 Mise en demeure Pavage Centre Sud du Québec

11. Urbanisme et développement du territoire

11.1 Demande à la CPTAQ - M. Victor Dubois

12. Législation

12.1 Adoption du règlement numéro 514 amendant le règlement numéro 502 établissant un programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables et de couches lavables

12.2 Avis de motion du règlement numéro 515 sur l'affichage des avis publics

14. Varia

14.1 Divers

15. Période de questions

16. Clôture et levée de la séance

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

2023-02-026 Séance ordinaire du 16 janvier 2023

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Mariol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

2023-02-027 Adoption des comptes du mois

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne Labranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

Chèques numéros 9650 à 9657 :	6 241,02 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	122 717,15 \$
Grand total des paiements:	128 958,17 \$

ADOPTÉE

2023-02-028 Offre de services 2023 - Centre d'archives de la Région de Thetford

ATTENDU QUE la municipalité doit archiver les documents de l'année 2022;

ATTENDU QUE la municipalité désire numériser ses dossiers matricules;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services du Centre d'archives de la région de Thetford concernant la gestion documentaire pour la municipalité.

Les principales tâches sont:

- Inventaire et tri des documents actifs, semi-actifs et inactifs;
- Destruction des archives en vertu du calendrier de conservation;
- Préparation des dossiers actifs pour l'année en cours.

Les frais professionnels du Centre d'archives pour l'année 2023 sont de 275\$ /jour (une journée correspondant à 7 heures travaillées par un archiviste). Le contrat sera d'une durée de 8 jours pour un total de 2 200,00\$.

Un budget d'environ 200 \$ pour l'achat de matériel est également accepté.

ADOPTÉE

2023-02-029 Autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail de Mme Claudette Perreault

ATTENDU QUE Madame Claudette Perreault a été embauchée le 5 décembre 2022 au poste de greffière-trésorière adjointe surnuméraire ;

ATTENDU QU'aucun contrat de travail n'avait encore été signé;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QU'après consultation du comité des ressources humaines, que le contrat de travail de la greffière-trésorière adjointe surnuméraire soit signé par le maire, Monsieur Marquis Bédard, la directrice générale, Madame Alexandra Gosselin et Madame Claudette Perreault selon les conditions fixées par le Conseil.

ADOPTÉE

2023-02-030 Journal sans papier

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a le souci d'économie de papier;

ATTENDU QUE la municipalité désire un partage d'information plus rapide;

ATTENDU QUE le nouveau site internet permet l'envoi d'info-lettre;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills mette de l'avant les info-lettres via son site web.

ADOPTÉE

2023-02-031 Entente intermunicipale sur l'utilisation d'un réseau d'Écocentre sur le territoire de la MRC des Appalaches

ATTENDU QU'une mesure du Plan de Gestion des Matières Résiduelles de la MRC des Appalaches consiste à maximiser l'accessibilité aux écocentres en uniformisant le service dans quatre secteurs de la MRC;

ATTENDU QUE le projet de création d'un réseau d'Écocentre sur le territoire de la MRC des Appalaches a été soumis le 3 mai 2022 à RECYC-QUÉBEC par la MRC des Appalaches au Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois offert par RECYC-QUÉBEC;

ATTENDU QUE le projet est accepté au programme d'aide financière;

ATTENDU QUE l'utilisation du réseau d'écocentre doit être encadrée;

ATTENDU QUE le projet est un projet à caractère intermunicipal puisqu'il répond aux besoins de plusieurs municipalités;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le maire et la directrice générale de la municipalité de Kinnear's Mills soient autorisés à signer tout document lié à cette entente intermunicipale.

ADOPTÉE

Casiers intelligents - Réseau des bibliothèques publiques de Thetford

ATTENDU QUE la municipalité souhaite sonder la population quant à l'utilisation des casiers intelligents avec le Réseau des bibliothèques publiques de Thetford;

Le Conseil discutera de ce projet à une séance subséquente;

2023-02-032 Proposition municipalité de Coleraine

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec exige aux municipalités d'instaurer la troisième voie sur leur territoire d'ici 2025 ;

ATTENDU QUE la municipalité désire évaluer toutes les options en lien avec la troisième voie (bac brun);

ATTENDU QUE la mrc a actuellement un comité de travail sur le dossier du tri mécano-biologique des déchets (TMB);

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le Conseil municipale décline l'offre de la municipalité de Coleraine quant à l'achat de leurs bacs bruns.

ADOPTÉE

2023-02-033 Déclaration de compétence de la MRC en matière de transport

ATTENDU QU'en début d'année 2022, la Ville de Thetford a signifié son souhait d'offrir un service de transport adapté exclusivement à sa population;

ATTENDU QU'en avril 2022, l'ensemble des 18 autres municipalités ont pris une résolution nommant la MRC porte-parole régionale et représentante des 18 municipalités locales dans les pourparlers avec la Ville de Thetford dans le dossier de transport adapté;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Thetford a confirmé son intention de poursuivre son projet exclusif en transport à sa séance du 27 juin 2022;

ATTENDU QUE la MRC a mandaté la firme Vecteur 5 pour étudier et présenter un projet de transport adapté pour les 18 municipalités restantes;

ATTENDU QU’il y a lieu de se prévaloir des articles 678.0.2.1 et suivants du *Code municipal* pour déclarer la compétence de la MRC des Appalaches relativement au domaine du transport collectif des personnes excluant la Ville de Thetford;

ATTENDU QUE la MRC, par sa résolution numéro 2023-01-9518 adoptée le 11 janvier 2023, a annoncé son intention de déclarer sa compétence à l’égard des 18 municipalités de son territoire pour la gestion du transport collectif;

ATTENDU QUE ladite résolution d’intention a été transmise par envoi recommandé aux 18 municipalités de la MRC le 17 janvier 2023;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité Kinnear’s Mills déclare qu’aucun employé ou fonctionnaire ne perd compétence par la déclaration de compétence en matière de transport de la MRC des Appalaches;

QUE la municipalité de Kinnear’s Mills déclare qu’aucun équipement ou matériel n’est impacté par la déclaration de compétence en matière de transport de la MRC des Appalaches;

ADOPTÉE

2023-02-034 Renouvellement de l'assurance dommages pour 2023-2024

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a reçu une proposition d'assurance par la Mutuelle des municipalités du Québec;

SUR LA PROPOSITION DE : M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la municipalité renouvèle son contrat d'assurances municipales avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant de 14 116,59 \$, incluant les taxes, pour la période du 1er mars 2023 au 1er mars 2024.

ADOPTÉE

2023-02-035 Versement des subventions et autorisation des dépenses aux divers comités

ATTENDU QUE la municipalité désire soutenir les comités sur son territoire;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE les versements des subventions et les dépenses suivantes soient autorisées aux comités de la municipalité en 2023:

- Une subvention de 28 500 \$ au Comité des loisirs;
- Une subvention de 2 700 \$ au Comité d'embellissement;
- Une subvention de 16 000 \$ au Comité Héritage Kinnear's Mills;
- Une subvention de 3 945 \$ au Comité famille.

ADOPTÉE

2023-02-036 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 177 058 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la Municipalité de Kinnear's Mills informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale volet entretien des routes locales.

ADOPTÉE

2023-02-037 Désigner la directrice générale à titre de personne responsable de l'accès à l'information

ATTENDU QUE les organismes municipaux doivent désigner un responsable d'accès à l'information au sein de leur organisme;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE madame Alexandra Gosselin soit désignée à titre de personne responsable de l'accès à l'information pour la municipalité de Kinnear's Mills.

ADOPTÉE

2023-02-038 Vérification de l'isolation à la salle municipale

ATTENDU QU'il y a présence de glace sur la toiture de la salle municipale;

ATTENDU QU'il semble avoir une perte de chaleur dans l'entretout de la salle municipale;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le Conseil mandate M. Jean-Pierre Turgeon a vérifier l'isolation de l'entretout de la salle municipale et d'en faire rapport à la directrice générale.

ADOPTÉE

2023-02-039 Offre de service - Sanitaire Fortier

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills offre la cueillette des gros rebuts une fois par année;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le Conseil municipal accepte le taux applicable de 135,00 \$/tonne métrique, incluant la taxe de redevance gouvernementale, plus taxes (TPS-TVQ) pour la disposition des encombrants au centre de tri de Sanitaire Fortier. La cueillette aura lieu le 15 mai 2023.

Toute collecte effectuée avant le 15 mai par Services Sanitaires Denis Fortier ne sera pas payée par la municipalité.

ADOPTÉE

2023-02-040 Mise en demeure Pavage Centre Sud du Québec

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a octroyée le contrat de rechargement granulaire pour la route Monfette et le 4e Rang à l'entreprise Pavage Centre Sud du Québec inc.;

ATTENDU QUE le 20 octobre 2022, la municipalité de Kinnear's Mills a dénoncé la présence de fibre d'amiante dans les échantillons prélevés sur la route du 4e rang;

ATTENDU QUE le 21 décembre 2022 la municipalité de Kinnear's Mills a transmis une mise en demeure à Pavage Centre Sud du Québec inc.;

ATTENDU QUE Pavage Centre Sud du Québec inc. n'a pas répondu à la mise en demeure du 21 décembre 2022;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le Conseil municipal mandate Me Anne-Marie Lessard afin de mettre formellement en demeure l'entreprise Pavage Centre Sud du Québec inc.

ADOPTÉE

2023-02-041 Demande à la CPTAQ - M. Victor Dubois

ATTENDU QUE M. Victor Dubois désire présenter une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'aliénation du lot numéro 4 913 399 du Cadastre du Québec dans la municipalité de Kinnear's Mills, et totalisant environ 0,18577 hectare ;

ATTENDU QUE la loi stipule que toute demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QUE le lot numéro 4 913 399 concerné par la demande est la propriété de M. Victor Dubois;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne nuira en aucun point aux activités agricoles environnantes des lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'autorisation qui peut être accordée n'entraîne aucune conséquence durable sur les possibilités d'utilisation et le développement d'activités agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE le lot visé par la demande ne met pas en cause l'homogénéité des terres dans le secteur;

ATTENDU QUE l'utilisation vise un usage autre qu'agricole soit pour une fin résidentielle existante;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante et au schéma d'aménagement de la MRC Les Appalaches;

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis positif en regard à cette demande d'utilisation agricole visant le lot 4 913 399 ayant une superficie d'environ 0,18577 hectare;

QUE la municipalité de Kinnear's Mills confirme, et elle le confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur et au schéma d'aménagement de la MRC Les Appalaches.

ADOPTÉE

2023-02-042

Adoption du règlement numéro 514 amendant le règlement numéro 502 établissant un programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables et de couches lavables

ATTENDU QUE le projet de Règlement numéro 514 amendant le règlement numéro 502 établissant un programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène personnelles durables et de couches lavables a été déposé et que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne Labranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 514 amendant le règlement numéro 502 établissant un programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène personnelles durables et de couches lavables.

ADOPTÉE

Avis de motion du règlement numéro 515 sur l'affichage des avis publics

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère, madame Marisol Brochu donne avis de motion que le projet de Règlement numéro 515 sur l'affichage des avis publics sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

Le projet de Règlement numéro 515 est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur demande par téléphone ou courriel.

Madame Marisol Brochu, Conseillère

Divers

- La soirée aux flambeaux sera le 3 mars 2023;

Période de questions

M. Fiset:

- Questionnement quant au travail effectué par Mme Perreault;
- Questionnement sur la taxation 2023 et les redevances 2021;
- Questionnement sur le compostage;
- Questionnement sur le règlement 500;

- Questionnement sur la période de question durant la séance du conseil;

M. Durand :

- Questionnement sur la mise en demeure à Pavage Centre Sud du Québec inc.;

- Questionnement concernant le chemin Magwood et ce qui est prévu dans le budget à ce sujet;

M. Desmarais :

- Commentaires quant au Chemin Magwood et les demandes faites à l'automne concernant la dangerosité et l'élargissement;

- Questionnement quant à la tolérance des VTT sur le territoire de la municipalité;

- Questionnement sur la taxation 2023 et l'évaluation immobilière;

- Questionnement sur les travaux effectués sur le chemin Monfette;

- Questionnement sur le montant dans le fond de roulement et dans le fond des générations;

M. Pelchat:

- Questionnement sur l'état des chemins et les ententes intervenues avec les éoliennes pour remettre les chemins à l'état d'origine;

- Commentaires quant à l'évaluation et les valeurs immobilières qui ne sont pas égales partout;

- Questionnement quant à la nouvelle catégorie d'immeuble forestière et le taux de taxation différent;

Madame Lyne :

- Commentaires quant à la courbe et la clôture face au 601, chemin Magwood;

2023-02-043 Levée de la séance

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE cette séance soit levée à 21h14.

ADOPTÉE

Marquis Bédard, Maire

Alexandra Gosselin, directrice gén./
greffière-trésorière

Je, Marquis Bédard, maire de la Municipalité de Kinnear's Mills, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 6 FÉVRIER 2023.